Nations Unies A/60/PV.1

Assemblée générale

Soixantième session

Documents officiels

1re séance plénière
Mardi 13 septembre 2005, à 16 heures
New York

Président : M. Eliasson . . . . . (Suède)

La séance est ouverte à 17 h 40.

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session par le Président de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de déclarer ouverte la soixantième session de l'Assemblée générale.

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais commencer par inviter les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation, conformément à l'article 62 du règlement intérieur.

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

Point 129 de l'ordre du jour provisoire

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/60/345)

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de passer aux questions inscrites à notre ordre du jour et conformément à la pratique établie, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/60/345, qui contient une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée que neuf États Membres sont en retard dans le paiement de leurs contributions aux dépenses de l'Organisation des Nations Unies au sens de l'Article 19 de la Charte.

Je rappelle aux délégations qu'en vertu de l'Article 19 de la Charte,

> « Un Membre des Nations Unies en retard dans le paiement de sa contribution aux dépenses de l'Organisation ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ses arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées ».

Je rappelle également aux membres que l'Assemblée générale, par sa résolution 59/312 du 14 juillet 2005, a décidé que ces neuf États Membres devaient être autorisés à participer au vote à l'Assemblée générale jusqu'à ce qu'elle prenne une décision finale durant la partie principale de sa soixantième session. Cette information est dûment consignée dans le document A/60/345.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note de l'information fournie dans le document A/60/345?

Il en est ainsi décidé.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

05-50891 (F)

Allocution du Président

Le Président (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que d'assumer la présidence de l'Assemblée générale à sa soixantième session. Je remercie tous les membres de la confiance qu'ils ont placée en moi.

Je ne suis pas moins honoré de succéder au Président Jean Ping, qui a assumé de lourdes responsabilités avec grâce, chaleur et humour tout au long de l'année écoulée. Je tiens à le remercier en particulier pour les efforts inlassables qu'il a déployés ces dernières semaines qui ont permis de nous rapprocher non seulement dans notre travail mais de resserrer aussi nos liens d'amitié. Je tiens également à rendre hommage au Secrétaire général qui a réagi avec calme et détermination face aux difficultés auxquelles l'Organisation est confrontée, dans une perspective à plus long terme et en faisant preuve de clairvoyance, comme nous l'avons vu dans son rapport « Dans une liberté plus grande » (A/59/2005). Je les remercie tous les deux en notre nom à tous, qui sommes rassemblés ici aujourd'hui.

Presque 60 années se sont écoulées depuis l'ouverture de la première session de l'Assemblée générale. À la lecture des paroles prononcées par M. Zuleta Angel, de la Colombie – premier orateur à cette occasion, j'ai été frappé par la pertinence qu'elles revêtent aujourd'hui. Il déclarait « [c'est, en tous cas, une tâche impérieuse et urgente, parce que] l'humanité a les yeux fixés sur nous et attend à bon droit, et dans une angoisse compréhensible, que nous nous montrions capable de l'exécuter » (*Documents officiels de l'Assemblée générale, Première partie de la première session, Séances plénières, 1re séance*).

C'était en 1946. M. Zuleta Angel évoquait l'anxiété du monde extérieur. Aujourd'hui, nous savons que, 60 ans après, nous avons des raisons de nous inquiéter et de douter de l'avenir.

Les membres ont tous travaillé avec acharnement, en particulier ces dernières semaines. Leur collaboration sur le document final de la Réunion de haut niveau a été intense et captivante. Le programme de réformes dont nous sommes saisis est le plus ambitieux et le plus vaste envisagé depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. Les attentes dans le monde – comme elles l'étaient déjà en 1946 – sont formidables. Nos délibérations n'ont pas toujours été faciles. Elles portaient sur des questions difficiles qui touchaient à d'importants intérêts nationaux de nombreux membres.

À l'issue de ce processus, nous avons reçu de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session un projet de document final et complet de la Réunion de haut niveau. Je m'en félicite puisqu'il constitue une base solide pour le processus de réforme que nous poursuivrons durant la soixantième session.

Demain, nous entamerons ce processus. J'espère, qu'à la Réunion de haut niveau, nos dirigeants imprimeront un nouvel élan politique et baliseront la voie à suivre. Nous devrons les écouter attentivement et répondre aux attentes de leurs peuples. Vendredi, nos dirigeants étant invités à adopter le document final, nous devrons dresser le bilan de tout ce que nous avons entendu.

Et samedi, lorsque nous connaîtrons le mandat que nos dirigeants nous aurons confié, nous devrons entamer la tâche urgente de traduire leurs paroles en actes. J'y reviendrai lorsque nous ouvrirons le débat général. Je suis convaincu que le débat, qui mettra l'accent sur le suivi et l'application du document issu de la Réunion de haut niveau, fournira d'autres idées et propositions concrètes pour nos travaux futurs.

À la fin du débat général, j'entends poursuivre la réflexion et présenter à l'Assemblée une esquisse des travaux pour l'année à venir. Elle portera aussi bien sur les travaux ordinaires de l'Assemblée générale, y compris leur revitalisation, que sur la nécessité de maintenir l'élan du processus de réforme.

Lorsque nous entamerons ce travail, nous devrons garder à l'esprit deux réalités importantes : les attentes et les rêves de nos peuples pour cette Organisation, ainsi que les sombres réalités du monde, que nous devons aussi ressentir dans ces salles.

Les peuples que nous servons attendent beaucoup de nous. C'est en partie un hommage rendu à la société civile et aux multiples commissions, groupes et projets qui ont énormément contribué à favoriser le progrès en matière de développement, de paix et de sécurité et de droits de l'homme.

Cela témoigne aussi du fait qu'à l'évidence, nous ne faisons pas suffisamment de progrès sur nombre des engagements pris – et surtout, pour ce qui est du développement, les objectifs du Millénaire pour le développement. Je pense que c'est aussi parce que les peuples du monde sont en mesure de reconnaître qu'une ONU revitalisée et un attachement renouvelé au

multilatéralisme sont dans leur intérêt à tous. Et ils sont en mesure de comprendre que nous devons, pour bien faire, agir maintenant.

Pourquoi jugent-ils capitale la coopération internationale? Peut-être parce qu'il est à présent évident que les problèmes mondiaux – les réalités dont j'ai parlé – sont si complexes et interdépendantes. Comme l'a dit une fois Dag Hammarskjöld, les signaux nerveux qu'envoie une plaie ouverte dans le monde sont aussitôt ressentis dans toute l'humanité.

Le tsunami en Asie eut des conséquences dévastatrices sur la population de la région, mais les effets furent également ressentis – à différents niveaux – dans le monde. La récente catastrophe sur la côte du golfe aux États-Unis nous a rappelé en outre qu'aucune nation – aucune nation – n'est à l'abri d'une catastrophe naturelle ni des menaces qui pèsent sur l'environnement. Et l'attentat terroriste à New York il y a quatre ans cette semaine, ainsi que les nombreuses et odieuses attaques terroristes dans le monde ces dernières années, nous rappellent qu'aucune nation – encore une fois, aucune – ne saurait être à l'abri des menaces qui pèsent sur sa sécurité dans le monde d'aujourd'hui.

Il est également de plus en plus manifeste que c'est d'un multilatéralisme renouvelé dont nous avons besoin pour faire face aux nombreux tsunamis silencieux provoqués par la maladie et la pauvreté et qui font des centaines de milliers de victimes parmi nos congénères. Comme nous l'a rappelé une campagne contre la pauvreté cette année, un enfant meurt dans le monde du fait d'une pauvreté pourtant évitable – je le répète, évitable – toutes les trois secondes. C'est inacceptable.

Dans le même temps, même si le nombre de conflits ouverts dans le monde est en déclin, il reste cependant beaucoup trop de personnes dont la vie est brisée par la guerre ou qui vivent dans des pays qui s'efforcent de relever d'un conflit. Pour aider ces personnes, consolider la paix doit être notre cause commune.

Le monde doit également faire face aux défis mondiaux que posent le désarmement et la non-prolifération, et prévenir et régler les conflits. Nous devons faire mieux pour détecter les signaux précoces des violations des droits de l'homme et y faire front ensemble. Et nous devons réfléchir à la raison pour laquelle une Organisation qui fut créée pour préserver les générations futures du fléau de la guerre – comme le dit magnifiquement la Charte – n'a pas été en mesure de prévenir le nettoyage ethnique, des massacres et même le génocide. Il est temps pour nous tous de cesser de dire « Plus jamais ».

Pour faire face à toutes ces réalités, nous devons réformer la façon dont cette Organisation fonctionne. Il s'agira d'un effort constant mais aussi urgent. Nous devons à ceux que nous servons de veiller à ce que notre système de gestion, de contrôle et de responsabilisation soit de la meilleure qualité possible.

Je crois que toutes ces questions nous donnent, à nous, l'Assemblée générale, des raisons véritables et l'élan nécessaire pour unir nos forces. Lutter contre la pauvreté dans le monde, les changements climatiques, le terrorisme et protéger les droits de l'homme : ce sont là des questions dont le règlement n'est pas dans l'intérêt d'un seul groupe ou d'une seule région. Ce sont des problèmes que nous tous avons le devoir de régler ensemble dans l'esprit des meilleures traditions de l'ONU : la transparence, la civilité et le respect mutuel. Par ailleurs, nous devons nous efforcer d'être efficaces et résolus.

Ainsi, pour terminer, nous avons tous travaillé avec un acharnement exceptionnel. Certains d'entre nous aurons, pour la première fois depuis longtemps, une bonne nuit de sommeil – à moins que nos dirigeants nous gardent éveillés. Les attentes du monde sont grandes. Nous entamerons la Réunion de haut niveau dans l'attente de la direction et de la vision que nous montreront nos dirigeants. Conscients de la responsabilité qu'a placée en nous l'Histoire pour façonner l'avenir de tous nos peuples, nous devons aller ensemble de l'avant avec une énergie et une détermination renouvelées.

Ne sous-estimons pas ce que nous pouvons faire. Les plus pauvres, ceux qui sont le moins en sécurité et les plus oppressés dans le monde exigent le changement. Montrons-leur ce que nous pouvons faire.

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Pouvoirs des représentants à la soixantième session de l'Assemblée générale

a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs

Le Président (*parle en anglais*) : L'article 28 du Règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du

Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres.

Je propose donc que, pour la soixantième session, la Commission de vérification des pouvoirs soit composée des États Membres suivants : Cameroun, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Panama, Portugal, Sainte-Lucie, Samoa et Sierra Leone.

Puis-je considérer que ces États sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs?

Il en est ainsi décidé.

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

Organisation des travaux, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour

Lettre datée du 8 septembre 2005, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Président du Comité des conférences (A/60/344)

Le Président (*parle en anglais*) : Comme les membres le savent, aux termes du paragraphe 7, section 1 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale, aucun des organes subsidiaires de l'Assemblée générale ne peut se réunir au Siège de l'Organisation des Nations Unies pendant la partie principale d'une session ordinaire de l'Assemblée, si ce n'est avec l'assentiment exprès de celle-ci. Une telle autorisation est donc demandée pour les organes subsidiaires énumérés dans la lettre, étant strictement entendu que les réunions se tiendraient dans les limites des moyens et des services disponibles.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite autoriser les organes subsidiaires de l'Assemblée énumérés dans la lettre du Président du Comité des conférences à se réunir pendant la partie principale de la soixantième session de l'Assemblée générale?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais porter maintenant à l'attention de l'Assemblée une question ayant trait au point 111 de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session de l'Assemblée générale, intitulé « Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation ».

Conformément aux paragraphes 4 et 10 de la résolution 51/241 du 31 juillet 1997, et comme lors des sessions précédentes, le Secrétaire général souhaite faire une brève présentation de son rapport annuel en tant que premier point dans la matinée du samedi 17 septembre, avant l'ouverture du débat général.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte qu'au titre du point 111 de l'ordre du jour provisoire, le Secrétaire général fasse une brève présentation de son rapport annuel en tant que premier point dans la matinée du samedi 17 septembre, avant l'ouverture du débat général?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais ensuite attirer l'attention des membres sur un certain nombre de questions d'organisation concernant la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale de septembre 2005, qui aura lieu du 14 au 16 septembre, conformément aux résolutions 58/291 du 6 mai 2004, 59/145 du 17 décembre 2004 et 59/291 du 15 avril 2005 de l'Assemblée générale, au titre du point 48, « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », et du point 121, « Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire », de l'ordre du jour provisoire de la soixantième session.

En raison de l'importance de la Réunion plénière de haut niveau, le chef d'État du pays du Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-neuvième session et le chef de gouvernement du pays du Président de l'Assemblée générale à sa soixantième session présideront ensemble la Réunion plénière de haut niveau d'une durée de trois jours.

La Réunion plénière de haut niveau se déroulera en six séances plénières, à raison de deux séances par jour, et comportera quatre tables rondes interactives. Chaque table ronde portera sur l'ensemble de l'ordre du jour de la Réunion plénière de haut niveau et se tiendra en marge d'une séance plénière.

À l'exception de la séance plénière dans la matinée du mercredi 14 septembre 2005, qui se tiendra de 9 à 10 heures, les autres séances plénières se tiendront dans la matinée de 9 à 13 heures et dans l'après-midi de 15 à 19 heures.

À la séance d'ouverture, demain matin, les premiers orateurs seront les deux Coprésidents de la Réunion plénière de haut niveau, le Secrétaire général et le chef de la délégation du pays hôte de l'Organisation.

Pour permettre à tous les orateurs de prendre la parole à la Réunion plénière de haut niveau, les déclarations – et ceci est important – ne doivent pas dépasser cinq minutes. Un système lumineux sera installé pour nous aider à cet effet.

Dans le cadre de la Réunion plénière de haut niveau, l'Assemblée tiendra une réunion séparée sur le financement du développement le 14 septembre 2005, immédiatement après la fin de la séance plénière d'ouverture de la Réunion plénière de haut niveau.

Pour permettre à tous les orateurs de prendre la parole à cette réunion séparée, les déclarations – et ceci une fois encore, est important – ne doivent pas dépasser trois minutes. Étant donné les contraintes de temps pour la Réunion plénière de haut niveau et pour la réunion distincte sur le financement du développement, je demande instamment aux participants de respecter strictement le temps imparti à chaque déclaration.

Pour ce qui est des quatre tables rondes, elles seront présidées comme suit : le mercredi 14 septembre, de 15 heures à 18 heures, par S. E. M. John Howard, membre du Parlement et Premier Ministre de l'Australie; le jeudi 15 septembre, de 10 heures à 13 heures, par S. E. M. Aleksander Kwasniewski, Président de la République de Pologne; le jeudi 15 septembre, de 15 heures à 18 heures, par S. E. M. Winston Baldwin Spencer, Premier Ministre d'Antigua-et-Barbuda; et le vendredi 16 septembre, de 10 heures à 13 heures, par S. E. M. Olusegun Obasanjo, Président de la République fédérale du Nigéria.

Je tiens en outre à informer les membres que les tables rondes se dérouleront dans les salles de conférence 5 et 6. Chaque chef d'État, de gouvernement ou de délégation participant aux tables rondes pourra être accompagné de deux conseillers au plus du fait du nombre strictement limité des places. Les délégués et observateurs accrédités qui ne participent pas aux tables rondes pourront suivre le déroulement des réunions grâce à une diffusion par télévision en circuit fermé dans la salle de conférence 3 attenante.

Participation du Saint-Siège aux travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaiterais maintenant appeler l'attention des représentants sur une question concernant la participation du Saint-Siège, en sa qualité d'État doté du statut d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément à la résolution 58/314 de l'Assemblée générale en date du 1er juillet 2004, et à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/58/871, le Saint-Siège, en sa qualité d'État doté du statut d'observateur, participera aux travaux de la soixantième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune autre explication liminaire ne soit nécessaire avant les interventions.

Participation de la Palestine aux travaux de l'Assemblée générale

Le Président (*parle en anglais*) : Je souhaiterais également appeler l'attention des représentants sur une question concernant la participation de la Palestine, en sa qualité d'observateur, aux sessions et aux travaux de l'Assemblée générale.

Conformément aux résolutions 3237 (XXIX) du 22 novembre 1974, 43/177 du 15 décembre 1988 et 52/250 du 7 juillet 1998, ainsi qu'à la note du Secrétaire général publiée sous la cote A/52/1002, la Palestine, en sa qualité d'observateur, participera aux travaux de la soixantième session de l'Assemblée générale sans qu'aucune autre explication liminaire ne soit nécessaire avant les interventions.

La séance est levée à 18 heures.